

Bulletin de la SESAT

Janvier 2012, N° 4



Mot du président

Le 20 janvier dernier, la SESAT a tenu son 1^{er} « lac à l'épaule ». L'exercice a permis aux membres du conseil d'administration d'exprimer leurs visions de 2 des 3 grandes orientations de la SESAT, soit la *gouvernance* et la *valorisation de l'eau souterraine*.

Les administrateurs en poste ont exprimé un fort consensus quant au rôle que la SESAT doit jouer dans la définition des enjeux et la recherche de règles de saine gouvernance de l'eau souterraine. La SESAT doit plus que jamais miser sur le transfert de connaissances en vue d'*influencer* les décisions prises par les gestionnaires de l'eau (gouvernement du Québec, MRC, municipalités, industries et citoyens), tout en observant elle-même un devoir de réserve. C'est sous cette volonté renouvelée que s'articulera notre plan d'action 2012-2015.

Serge Bastien

Saviez-vous que...

La SESAT publie une revue de presse bimensuelle portant sur la gouvernance de l'eau souterraine, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue. Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#)

À venir...

- 8 fév. et 7 mars. Prochaines conférences en hydrogéologie présentées par le groupe de recherche interuniversitaire sur l'eau souterraine (GRIES) et diffusées sur le réseau de vidéoconférence de l'UQAT
- Jusqu'au 26 fév. Consultation publique sur le [projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#)
- 12-17 mars. 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, Marseille, FR
- 31 mars. Date limite pour présenter une demande d'aide financière pour les projets d'infrastructure d'eau sans souscrire à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 31 mars. Perception des premières redevances sur l'utilisation industrielle de l'eau au Québec



Travaux de la SESAT au sein de la CRRNT

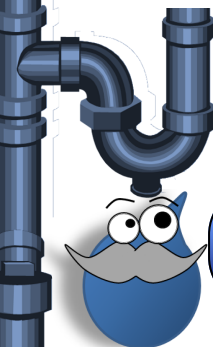
La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) vise à identifier et mettre en œuvre une vision concertée du développement de l'Abitibi-Témiscamingue à partir des ressources naturelles présentes sur son territoire.

La SESAT est l'une des nombreuses tables de concertation qui constituent la CRRNT. Son rôle consiste dans un premier temps à identifier les problématiques de gestion intégrée de l'eau souterraine et à définir des objectifs de développement qui permettraient d'améliorer la situation. La SESAT a jusqu'à maintenant élaboré quatre fiches thématiques portant sur la gestion intégrée de l'eau souterraine et 1) des sablières, 2) des anciens dépôts en tranchée, 3) des activités d'exploitation forestières et 4) des activités minières.



Il nous faut ensuite travailler avec les autres tables (VHR, Faune, Ressources minérales, Commission forestière, etc.) afin d'intégrer de façon cohésive l'ensemble des objectifs de développement en un seul plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Le plan de mise en œuvre du PRDIRT devrait être publié sous peu. La CRRNT procèdera alors à un appel de projets qui permettront l'atteinte des objectifs considérés prioritaires d'ici au 31 mars 2013.

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable



Malgré les importants efforts de quelques municipalités, la consommation d'eau potable au Québec demeure parmi les plus élevées au monde, 777L par personne par jour!

C'est comme le rendez-vous chez le dentiste: plus on le repousse, plus on risque d'avoir de mauvaises surprises!

Afin de ramener ce taux de consommation à un niveau plus acceptable, le gouvernement du Québec et plus particulièrement le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a dévoilé cet automne sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

La Stratégie ne sera pas imposée par loi ou règlement, mais plutôt de façon incitative. La mise en œuvre de mesures relevant des municipalités sera exigée dans le cadre des programmes d'aide financière gouvernementaux pour des projets d'infrastructures municipales d'eau. À partir du 1er avril 2012 prochain, les municipalités devront, pour présenter une

demande d'aide financière pour les projets d'infrastructure d'eau, avoir produit:

- État de situation
- Plan d'action
- Description des mesures d'économie d'eau
- Réglementation municipale
- Bilan de l'usage de l'eau
- Programme de détection et de réparation des fuites (si requis par le MAMROT)
- Rapport annuel de gestion de l'eau

L'objectif de la Stratégie est d'atteindre au Québec le 31 décembre 2016, le niveau moyen de consommation canadien de 2001 i.e. avec 15 ans de retard!

Le défi est grand pour les municipalités d'Abitibi-Témiscamingue. Malgré leur jeune âge, les réseaux d'aqueduc et d'égouts sont, de façon générale, très mal connus. De plus, l'absence de compteurs d'eau sur la majorité des réseaux rend difficile la distinction entre la consommation réelle et les fuites. Aucun doute qu'un solide travail d'équipe inter-municipal sera requis, sans compter le besoin d'expertise et de courage politique!

L'Eau souterraine et les Mines

En 2011, l'Abitibi-Témiscamingue compte près de 50 % des mines québécoises actives, ce qui en fait la plus importante région minière du Québec. Afin de maintenir les galeries et les fosses à sec, les compagnies minières doivent pomper de grands volumes d'eau souterraine, ce qui crée un cône de rabattement de la nappe phréatique.

Dépendamment de la profondeur de la mine et de la composition du sol, le rabattement peut affecter le niveau de puits environnants dans un rayon plus ou moins grand et éventuellement déborder les limites géographiques des titres miniers de la compagnie. C'est souvent dans les dernières années d'exploitation que le taux de pompage et la superficie du cône de rabattement atteignent leurs maxima. En 2000, les 35 mines témiscabitiennes en opération ont collectivement pompé 20 800 000 m³, l'équivalent de 11 fois le volume du stade olympique de Montréal*. Cet impact sur l'eau souterraine est le plus souvent considéré comme un inconvénient incontournable et il n'y a actuellement pas ou peu de recherche de mesures de mitigation. Mais la situation pourrait bien changer car le pompage minier est soumis depuis peu à une redevance de 0,0025 \$ par m³ d'eau souterraine pompé**.

La *Loi sur les mines* ne prévoit pas de compensation particulière pour les propriétaires de puits publics ou privés qui voient leur approvisionnement en eau altéré par des activités minières à proximité, mais les compagnies minières prennent le plus souvent l'initiative d'assurer les compensations nécessaires et pertinentes. La SESAT participe présentement aux comités de suivi de trois projets miniers, où elle effectue la promotion d'une saine gouvernance de l'eau souterraine.

